

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020
--

SEANCE OUVERTE A 20 h 35

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Émeric BOSSIS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Émeric BOSSIS

ABSENTE EXCUSÉE: Mme Isabelle WHELAN

Mme Isabelle WHELAN donne procuration à Mme Annie VOGNE.

En préambule, le maire souhaite la bienvenue à Monsieur Patrick BONJOUR, journaliste au quotidien « Le Progrès ».

1. POINTS SUPPLÉMENTAIRES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire propose trois points supplémentaires à l'ordre du jour relatifs à la :

- location du studio n° 1,
- vente à la commune de Le Larderet de la moitié de l'étrave de déneigement,
- reconduction du contrat e-lum.

Après débat, le conseil municipal adopte à l'unanimité (7 voix) l'ajout des 3 points supplémentaires proposés par le maire.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le maire apporte les informations suivantes :

- L'opération « Nettoyons la Nature » du 10 octobre a permis d'enlever des palettes de la parcelle forestière 7 ; l'an prochain, il s'agira de vider et raser la cabane située sur le domaine public de la commune en face de la ferme de M Philippe Journot.
- Les 2 mâts de pavoisements sont en place de part et d'autre du Four des Canadiens.
- La mairie a reçu 1 290 € du Conseil départemental au titre de la Dotation de Solidarité du Territoire (Dst) et une attribution forfaitaire supplémentaire de 2 500 € pour le passage piéton.
- La mairie a également reçu 1 145 € du Conseil départemental au titre de la Dst relance pour la clôture de la décharge.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le compte rendu du conseil municipal du 7 septembre 2020.

3. CHEMIN BLANC LE LATET - SAINT GERMAIN EN MONTAGNE ; DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le maire présente les données suivantes :

- Le devis de l'entreprise Jean-Michel Dole : 10 900 € HT.
- Les travaux ne sont pas éligibles à la Dst relance du Conseil départemental.
- Les travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Detr) de la Préfecture (jusqu'à 60 %) et à la Dst socle du Conseil départemental (20 %).

Le maire propose de demander des subventions à la Préfecture et au Conseil départemental selon le plan de financement suivant :

Financiers	Sollicité	Montant HT	Taux
Préfecture (Detr)	Sollicité	6 540 €	60 %
Conseil départemental : Dst socle	Sollicité	2 180 €	20 %
Sous-total		8 720 €	
Autofinancement		2 180 €	20 %
Coût HT prévisionnel		10 900 €	

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) les propositions de demande de subvention à la Préfecture et au Conseil départemental et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

4. MIROIR DE SÉCURITÉ PLACE DE LA MAIRIE ; DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le maire présente les données suivantes :

- Devis de l'entreprise Jean-Michel Dole : 1 145 € HT
- Les travaux sont éligibles à la Detr de la Préfecture (25 %), à la Dst relance du Conseil départemental (25 %) et aux fonds de concours de la Communauté de communes (25 %).

Le maire propose de demander des subventions à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes selon le plan de financement suivant :

Financiers	Sollicité	Montant HT	Taux
Préfecture (Detr)	Sollicité	286,25 €	25 %
Conseil départemental : Dst relance	Sollicité	286,25 €	25 %
Communauté de communes : Fonds de concours	Sollicité	286,25 €	25 %
Sous-total		858,75 €	
Autofinancement		286 25 €	25 %
Coût HT prévisionnel		1 145 €	

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) les propositions de demande de subvention à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

5. RÉNOVATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL ET DES PIÈCES DU REZ DE CHAUSSÉE DU BÂTIMENT MAIRIE

Le maire présente les données suivantes :

- Devis de l'entreprise Bourgeois : 19 198,47 € HT
- Les travaux sont éligibles à la Detr de la Préfecture (25 %), à la Dst relance du Conseil départemental (25 %) et aux fonds de concours de la Communauté de communes (25 %).

Le maire propose de demander des subventions à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Préfecture (Detr)	Sollicité	4 799,61 €	25 %
Conseil départemental : Dst relance	Sollicité	4 799,61 €	25 %
Communauté de communes : Fonds de concours	Sollicité	4 799,61 €	25 %
Sous-total		14 398,83 €	
Autofinancement		4 799,61 €	25 %
Coût HT prévisionnel		19 198,47 €	

Concernant l'appartement du 1^{er} étage, M Serge CHARTIER précise qu'en l'état actuel, il ne serait pas possible de le louer.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) les propositions de demande de subvention à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

6. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)

61. Service public de l'assainissement non collectif (Spanc).

M Serge CHARTIER présente le RPQS 2019 du Spanc qui est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

Il se caractérise par 2 modes de fonctionnement : régie pour CC Champagnole et prestation de service pour Nozeroy (PB Environnement).

Recettes : 71 000 € ; dépenses : 45 000 €.

22,7 % installations sont conformes.

62. Service de l'assainissement collectif.

M Serge CHARTIER présente le RPQS 2019 de l'assainissement collectif qui est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

46 communes sur 66 sont en assainissement collectif.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2019

71. Communauté de communes (CC)

Le maire présente le rapport annuel d'activités qui est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

En 2019, les communes de Le Frasnais, Marigny et Saffloz ont rejoint la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ).

Il est noté dans le domaine :

- de l'Économie, le dynamisme des zones activités de Champagnole,
- du Cadre de vie, la construction de l'ensemble scolaire « Hubert Reeves » à Champagnole,
- de la Culture et loisirs, le soutien au dispositif « École et Cinéma ».

72. Véolia.

M Nicolas BOOS présente le rapport annuel d'activités 2019 de Véolia qui assure le service public d'assainissement. Ce document est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

Le prix de l'assainissement est de 1,83 €/m³ dans notre Communauté de communes (CC). Il se situe dans la moyenne basse par rapport aux autres CC.

8. ACHAT DE LA PARCELLE FORESTIÈRE B 22

Le maire présente les données suivantes :

- M Philippe FAURE de Lyon est propriétaire de la parcelle forestière au lieu dit « Combe Bernard » de 83,60 ares.
- Cette parcelle jouxte la parcelle forestière communale forestière 7.
- La commune jouit du droit de préemption.
- M Philippe FAURE propose un prix 2 200 €/ha soit un prix de vente 1 839,2 €.
- Pour mémoire, la commune a acheté en 2020 la parcelle forestière A 56 d'une surface de 54,50 ares au prix de 1 500 € soit 2 752 €/ha.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de préempter pour l'achat de la parcelle B 22 au prix proposé par M Philippe FAURE.

9. VALIDATION DU TABLEAU DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le maire présente les données suivantes :

- 14 communes sur les 66 de la CCCNJ sont concernées. Le Moutoux n'est pas concerné.
- Il y a une variation de l'Attribution de Compensation (AC) des 3 communes qui ont rejoint la CCCNJ et de 11 communes dont certains emprunts « scolaires » sont échus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de valider le tableau de la Clect.

10. GESTION DES PARCELLES COMMUNALES FORESTIÈRES

Le maire présente le programme d'actions pour l'année 2021 proposé par le garde patrimonial comprenant des travaux :

- sylvicoles portant sur le dégagement et le nettoyage de la parcelle 8rc,
- de maintenance portant sur l'entretien du parcellaire de la parcelle 1i.

Par ailleurs il est précisé que les jeunes plants de sapins pectinés séchés du fait de la canicule de la parcelle forestière 8 seront remplacés jusqu'à concurrence de 80 %.

11. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le maire propose l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- Banque alimentaire : 100 €
- Pupilles de l'Enseignement public : 50 €
- Secours Populaire : 60 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- Sclérosés en plaque du Massif Jurassien : 100 €
- Don du Sang : 50 €
- Souvenir Français : 50 €
- AFM délégation du Jura : 100 €
- ADMR : 50 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de valider cette proposition d'attribution de subvention aux associations.

12. LOCATION DU STUDIO N° 1

Le locataire actuel, M Clément MAHABIRPARSAD, a donné son congé.

Le maire présente le dossier de candidature de M Michel ERNST.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter la candidature de M Michel ERNST.

13. VENTE DE LA DEMI-ÉTRAVE À NEIGE À LA COMMUNE DE LE LARDERET

Le maire expose la situation suivante :

- Le Moutoux est propriétaire de l'étrave à neige utilisée par l'Earl « La Témuse ».
- Le Larderet sollicite « La Témuse » pour son déneigement et demande l'acquisition de la moitié de notre étrave à neige.
- Proposition : Vendre au Larderet la moitié de notre étrave à neige au prix de 50 € car nous l'avons achetée 100 €.

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité (7 voix) de vendre la moitié de notre étrave à neige à la commune de le Larderet au prix de 50 € et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

14. RECONDUCTION DU CONTRAT « e-lum »

Le maire expose la situation suivante :

- Le contrat « e-lum » conclu entre le Sidec et la commune a pour objet l'entretien préventif et curatif de l'éclairage public.
- Le contrat de 6 ans se terminera le 29/01/2021.
- En moyenne, le coût pour la commune s'établit à 390 €/an. Il recouvre les interventions dues aux réparations et les matériels (ampoules,...).
- Les nouvelles conditions financières manquent de clarté .

Après débat, le conseil municipal autorise à l'unanimité (7 voix) le maire à signer la reconduction du contrat « e-lum » sous réserve de l'obtention de garanties sur les coûts.

15. DIVERS

71. Eclairage nocturne

Un sondage sera diffusé afin de recueillir l'avis et les propositions de la population.

72. Récupération des papiers pour l'association « Les P'tits Bouts »

Un bac bleu destiné à cette récupération a été mis en place dans la cour de la mairie.

73. Repas des « Anciens »

Compte tenu des contraintes engendrées par la situation sanitaire, le repas traditionnel organisé par la commune de Saint Germain en Montagne a été annulé.

Il sera remplacé cette année par une distribution de sachets de chocolat aux habitants de 70 ans et plus afin de se conformer à la règle adoptée par Saint Germain en Montagne, commune organisatrice.

74. Affaires scolaires

M Nicolas BOOS donne quelques informations sur les conséquences engendrées par le transfert des services du Trésor Public de Champagnole vers Poligny.

75. Décorations Noël

Le maire remercie les personnes élu et non élus ayant mis en place la décoration de Noël sur le bâtiment mairie et sur la fontaine.

76. Manifestation des vœux 2021

Il convient de connaître les dispositions qui seront retenues pour la 3^{ème} étape après le 20 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire
Jacques HUGON

